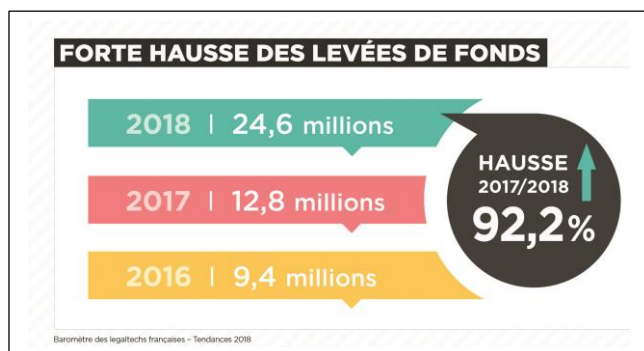


COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Legaltechs françaises, les tendances 2018 : Des startups qui accélèrent dans la conquête de parts de marché

Paris, le 23 janvier 2019 – Les startups de la legaltech ne sont plus de belles inconnues. Désormais bien installées, elles proposent sans cesse de nouveaux services pour améliorer l'accès au droit et à la justice. Pour autant, ce secteur est-il arrivé à maturité ? Quelles ont été les tendances en 2018 ? Ces acteurs gagnent-ils des parts de marché ? Lèvent-ils des fonds facilement ? Le point avec la 2^e édition du Baromètre, réalisée par Actualités du droit, site édité par Wolters Kluwer, en partenariat avec Maddyness. Un sondage révélé en exclusivité lors d'un *Aperotech* organisé par le Conseil national des barreaux (CNB), le 23 janvier 2019.



92,2 %. C'est le premier chiffre qu'il faut retenir : il correspond à la hausse du montant des fonds levés, par rapport à l'année 2017. En cumulé, les legaltechs auront donc levé **24,6 millions d'euros**.

Un chiffre à relativiser. Un acteur a, en effet, levé à lui tout seul 40 % de ces fonds. Et la médiane des fonds levés a chuté de **50 %** par rapport à l'année précédente, pour s'établir

à 500 000 euros. Des montants à mettre en perspective, enfin, avec le montant des levées de fonds des fintechnologies, dont ils ne représentent que **15,2 %**.

Cette étude révèle, par ailleurs, que les legaltechs semblent accélérer dans la conquête de parts de marché.

- Les investisseurs sont désormais majoritairement des fonds d'investissements et des *business angels* (**55,6 %**) ;
- Les legaltechs cherchent à renforcer leur base de clients : **63,5 %** d'entre elles ont ainsi conclu, ou envisagent de le faire, des partenariats avec des grands groupes ou d'autres acteurs privés.

Autre chiffre intéressant : le pourcentage de ces startups qui proposent une plateforme de médiation en ligne. Alors que le projet de loi Justice leur consacre spécifiquement un article (Projet de loi de programmation pour la justice, TA AN n° 1548, 2018-2019, art. 3), **seules 1,6 %** de ces sociétés proposent, pour l'heure, un tel service.

Des legaltechs qui, **pour 33,3 % d'entre elles déclarent être entravées dans leur développement par des freins réglementaires** (open data qui se fait attendre, non-reconnaissance par l'administration de la signature électronique, ou encore... périmètre des professions réglementées).

Enfin, **signe que la digitalisation des professionnels du droit progresse**, le nombre de legaltechs proposant une solution facilitant le quotidien de ces acteurs (plateforme de gestion de projet partagée entre plusieurs acteurs, suivi *corporate* des sociétés, *dataroom* numérique, etc.) progresse et rentre même dans le top 4 des services les plus proposés (12,7 %), derrière des services anciens, mais améliorés par l'usage de technologies récentes (mise en relation, création d'acte, création et gestion d'entreprises).

Autres grandes tendances

- **28,6 %** des legaltechs n'ont pas levé de fonds, versus **16,5 %** en 2017 ;
- La plus grosse levée de fonds d'une legaltech ne représente que **5,8 %** de la plus grosse levée de fonds française, toutes startups confondues, versus **8,6 %** en 2017 (plus grosse levée de fonds toutes startups confondues en 2017 : 70 millions d'euros) ;
- **Forte baisse** du nombre de créations par rapport à 2017, avec **12,7 %** des legaltechs créées en 2018 (mais chiffre identique à 2016).

** Cette enquête porte sur les legaltechs inscrites, en France, au registre du commerce et des sociétés. Elle a été réalisée sur la base d'un questionnaire qui leur a été adressé par mail et mis à disposition sur les réseaux sociaux, sur une période allant de juin à décembre 2018. 101 start-ups ont répondu, sur lesquelles 63 correspondaient aux critères définis (une société proposant des services en relation avec l'exercice du droit et de la justice, ayant son siège social en France). Certaines des legaltechs contactées n'ont pas répondu à notre sondage.*

À propos des auteurs de l'enquête

Anaïs Richardin est la directrice de la rédaction de Maddynews. Passée par Stratégies et Owni, elle aime être au cœur du bouillonnement permanent de l'innovation et des startups qui la portent.

Gaëlle Marraud des Grottes est responsable éditoriale de la rubrique Tech & Droit et Rédacteur en chef du site Actualités du droit chez Wolters Kluwer. Après presque 10 ans à la tête de la Collection Lamy droit civil, elle analyse aujourd'hui pour les professionnels du droit les évolutions de la régulation des nouvelles technologies (*blockchain*, intelligence artificielle, etc.).

À propos de Wolters Kluwer

Avec une offre de documentation et veille juridique, logiciels juridiques, annonces & formalités légales et formation & conférences, Wolters Kluwer intervient en France dans les domaines du droit et des ressources humaines, via des marques reconnues telles que Lamy, Liaisons sociales, ou encore Kleos. Le chiffre d'affaires du groupe Wolters Kluwer est de 4,4 milliards d'euros en 2017. Le groupe est implanté dans plus de 40 pays, pour des clients de plus de 180 pays. Il emploie environ 19 000 collaborateurs. Le siège du groupe est à Alphen aan den Rijn aux Pays-Bas. L'action est cotée sur Euronext Amsterdam (WKL) et fait partie des indices AEX et Euronext 100. Wolters Kluwer dispose d'un programme d'ADR (American Depositary Receipt Program) parrainé de niveau 1, sur le marché hors-cote aux USA (WTKWY).

Pour plus d'information, connectez-vous à wolterskluwerfrance.fr ou suivez notre fil d'info [@WoltersKluwerFr](https://twitter.com/WoltersKluwerFr) sur twitter ou le site wolterskluwer.com pour suivre l'actualité de notre groupe dans le monde.

À propos de Maddynews

En sept ans, Maddynews est devenu le magazine de référence des start-up en France, un incontournable pour les acteurs de la finance, des médias, des nouvelles technologies et de l'innovation en France. Chaque mois, ce sont plus de 550 000 lecteurs qui viennent y chercher l'inspiration et des conseils, s'abreuver d'actualités et découvrir les pépites dénichées par la rédaction. La mission de Maddynews ? Fournir à ses lecteurs un aperçu de ce que sera l'avenir des entreprises, de la culture, de l'innovation, des technologies et des sciences. Maddynews souhaite contribuer à façonner l'économie de demain en favorisant la capacité des Français à entreprendre et à innover. Actualités, analyse de tendances, mais aussi guides pratiques et conseils avisés, Maddynews, par la diversité de ses contenus, entend bien aller au-delà du rôle d'information d'un média en accompagnant véritablement ses lecteurs dans leur quotidien et dans le futur.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site maddynews.com ou suivez le fil d'info de la rédaction sur Twitter, Facebook, Instagram ou encore Youtube : [Bymaddynews](https://www.youtube.com/user/Bymaddynews).

Contact : WOLTERS KLUWER Legal & Regulatory

Sylvie Caron

Directrice de la Communication France

Téléphone : 01 85 58 33 77

sylvie.caron@wolterskluwer.com